

FICHE DE POSTE

Responsable RH F/H Poste en CDI

L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) est la 1^{ère} fédération française du sport scolaire du second degré, présidée par le ministre de l'Éducation nationale et la 2^{ème} fédération sportive de France avec plus d'un million de licenciés.

L'UNSS est une fédération multisports dont les membres sont les associations sportives des établissements publics du second degré (collège et lycée) et les établissements privés qui y ont volontairement adhéré.

Ses 1,2 million de licenciés découvrent la vie associative grâce à la pratique sportive, du niveau local aux compétitions internationales.

L'UNSS organise les rencontres du niveau local jusqu'au niveau national et international.

Plus que jamais tournée vers la jeunesse, l'UNSS promeut un projet éducatif dans le respect des valeurs de la République, lié à l'appropriation culturelle des sports et des activités physiques et artistiques.

L'UNSS compte des collaborateurs issus de la fonction publique (environ 200 directeurs et adjoints), et des salariés (environ 170) dans tous les départements de France, et DROM.

La fonction paye est sous traitée à un cabinet externe. La gestion des temps de présence et congés est faite via la suite LUCCA.

La gestion des notes de frais est faire via la fonction CLEEMY au sein de la suite LUCCA.

IDENTIFICATION DU POSTE

Rattaché(e) à la Directrice du Pôle administration, finances, juridique et RH, au sein du service Ressources Humaines composé du/de la Responsable RH et d'une Chargée RH en charge d'un périmètre de missions spécifiques, le ou la Responsable RH sera chargé(e) de coordonner le service des ressources humaines sous tous ses aspects et d'appliquer la politique et la stratégie en matière de ressources humaines de la structure.

Lieu de travail : 13, rue Saint Lazare – 75009 paris

ACTIVITÉS DU POSTE

I. Participation à la définition de la stratégie RH

- Définir les projets et la politique RH (recrutement, plan de formation, gestion du temps de travail, mobilité).
- GPEC/GEPP, amélioration des conditions de travail, politique de rémunération...) en concertation avec la direction.
- Proposer et faire valider la nature et l'échéancier des projets RH auprès de sa hiérarchie et de la direction.
- Conseil, accompagnement des directeurs et des salariés.

II. Mise en place et pilotage des projets et de la politique RH

- Définir le budget RH et le suivre mensuellement (masse salariale + budget de fonctionnement du service, en lien avec les services financiers).
- Suivi des comptes sociaux dans la comptabilité en lien avec les déclarations sociales et leur paiement : URSSAF, Caisses de retraite, taxe sur les salaires et son prorata, Action logement ...).
- Définir avec la Direction, et piloter le plan de développement des compétences (formations, ...).
- Piloter et suivre les projets RH dans le cadre de la stratégie définie par la direction (SIRH, externalisation de la paie, politique de rémunération ...).
- Piloter l'élaboration du bilan social (collecte des données, mise en place d'indicateurs, alimentation du bilan...), en assurer l'analyse et la diffusion.
- Mettre en place les outils de suivi et de reporting RH (temps de recrutement, nombre de candidats, suivi des entretiens personnels ou professionnels...).
- Animer la politique d'optimisation des RH et participer à des diagnostics RH.

III. Conseil et accompagnement des directeurs et des salariés

- Conseiller et accompagner les directeurs UNSS, managers fonctionnels des salariés de droit privé, sur les différentes problématiques RH (droit du travail, formation, recrutement, contrats de travail, intégration des nouveaux recrutés, entretiens d'évaluation, procédures disciplinaires ou de licenciement...).
- Définir et veiller à l'application de l'ensemble des procédures RH qui concernent les salariés de droit privé.
- Coordonner l'activité de la Chargée RH dans la gestion de son champ d'action et l'assister dans sa montée en compétences.
- Mise en place et pilotage des projets et de la politique RH.

IV. Administration du personnel et développement RH

- Superviser l'administration de la paie et la gestion du personnel (SIRH, gestion des départs, déclarations sociales...).
- Élaborer les tableaux de bord sociaux permettant de suivre l'activité du personnel (absentéisme, rémunération, congés, formation, compte épargne-temps...).
- Garantir l'application de la réglementation sociale et les obligations légales de l'employeur en matière de protection sociale et de santé (Code du travail, convention collective, convention d'entreprise).
- Organiser le recueil des besoins en formation, définir les orientations, élaborer le plan de développement des compétences et superviser sa réalisation.
- Développer les projets liés à la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) ou la GEPP (gestion de l'emploi et des parcours professionnels) et à la mobilité interne en favorisant la détection de talents, l'acquisition de compétences et les évolutions de carrière (anticiper les besoins, inventorier les compétences, actualiser les fiches de poste, gérer les départs...).
- Définir, piloter et mettre en œuvre la politique de recrutement des salariés en fonction des besoins des services et pour les fonctionnaires placés auprès de l'UNSS, entrer en interface avec les rectorats et la DGRH pour les recrutements des directeurs de service/ adjoints.
- Mettre en œuvre les entretiens professionnels et les entretiens annuels.

V. Animation et négociation avec les partenaires sociaux

- Entretien et animer les relations avec les instances représentatives du personnel (DS, CSE, CSSCT, organisations syndicales) dans le cadre de la CCNS (Convention Collective Nationale du Sport) et de l'accord interne.
- Veiller à la mise en place et assurer le suivi juridique des accords et chartes conclus.
- Communiquer auprès des partenaires sociaux sur le déploiement des actions RH.
- Organiser les élections des instances représentatives du personnel (début du mandat en cours : 2023).

VI. Communication RH interne et externe

- Assurer animer et faciliter la communication interne dans l'entreprise dans un rôle d'interface entre la direction et les salariés (via le SIRH, lettres d'information RH ...).
- Maintenir un climat social positif et développer une culture d'entreprise en assurant une écoute active et confidentielle des salariés.
- Dynamiser la communication externe de l'entreprise pour la promotion de la marque employeur.

En fonction du profil, des missions transverses pourront être confiées au Responsable des ressources humaines.

PROFIL ET COMPETENCES REQUISES

De formation supérieure en ressources humaines (bac +5), une expérience solide dans ce domaine est exigée, idéalement dans un environnement similaire mêlant problématiques de droit public, droit privé et enjeux du monde associatif et/ou du sport.

Compétences techniques : - Expertise en droit du travail - Capacité à définir un besoin en recrutement - Capacité à définir et appliquer un processus de formation (interne et/ou externe) - Connaissance de la paie - Connaissance des SIRH, et notamment de Lucca - Connaissance des plateformes de recrutement - Capacité à mettre en œuvre la convention collective et les accords de branche et internes - Maîtrise du pack office ou assimilé.

Savoir-être : - Organisation et rigueur - Ouverture d'esprit - Sens de l'écoute et de la communication / diplomatie - Sens de la confidentialité - Réactivité - Capacité d'initiative - Autonomie - Sens des priorités - Capacité à collaborer/ business Partner

Ce poste est fait pour vous ? N'hésitez pas à postuler.

La politique de recrutement de l'UNSS vise à atteindre une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein de l'ensemble des postes.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LE POSTE

Poste : RRH H/F

Statut : Cadre

Type de contrat de travail : CDI

Date de prise de poste : **Décembre 2024 (date à titre d'information)**

Durée hebdomadaire de travail par semaine : **Forfait jours**

Avantages : Tickets restaurant (Edenred), 50 jours de congés payés par an, Mutuelle, Prévoyance et remboursement du pass mensuel de transport à hauteur de 50%

Cette fiche de poste est non exhaustive et pourra faire l'objet de toute modification jugée utile par la Direction Nationale de l'UNSS dans le respect du caractère substantiel de la fonction et de la qualification de Responsable RH.